



# ORGANISATION DU CONCOURS

## Jardins, fleurs, potagers

### Article 1 :

- Les inscriptions au concours se font jusqu'au 31 Mai pour les catégories : espaces verts, façades, jardins fleuris, potagers. Le jury passera entre juin et août pour l'ensemble des catégories.

### Article 2 :

- Les inscriptions sont enregistrées :
  - au centre socio culturel auprès de la responsable de la bibliothèque (bulletin d'inscription disponible sur place ou distribué via le flash info).
  - par internet sur le site de la mairie.
  - sur proposition du jury en fonction de ce que les jardins ont de visible de la rue et avec autorisation des propriétaires.

### Article 3 :

- Il sera possible de concourir dans plusieurs catégories.

### Article 4 :

- Dans la mesure du possible il sera préférable de privilégier la visibilité à partir de la voie publique.
- Dans l'impossibilité de pouvoir juger à partir de la voie publique, l'accession aux propriétés sera soumise à l'accord préalable du propriétaire et en sa présence.

### Article 5 :

- Le jury sera composé des membres de la commission culturelle, ils pourront s'appuyer sur les administrés qui le désirent en s'inscrivant à la bibliothèque.
- Deux enfants de la commune pourront participer au jury (CE2/CM1/CM2) accompagnés de leurs parents en s'inscrivant à la bibliothèque.
- Les membres du jury pourront participer au concours sous réserve que le jugement de leur prestation soit classé « hors concours » et ne pourront de ce fait prétendre à aucun prix.

### Article 6 :

- Les jardins fleuris, façades, espaces verts seront classés selon les critères suivants :
  - Qualité
  - Variété
  - Harmonie des couleurs

La superficie et la quantité ne seront pas des critères pris en compte par le jury.

- Les Potagers seront classés selon les critères suivants :
  - Variété
  - Qualité
  - Propreté du jardin

La superficie et la quantité ne seront pas des critères pris en compte par le jury.

### Article 7 :

- Les résultats du concours seront communiqués courant novembre avec la remise des prix.
- Il est prévu 2 prix par catégorie qui seront remis par Monsieur le maire et les membres du conseil municipal lors de la réception.